RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Pour extrait certifié conforme

Philippe Michel LABROSSE
Président du Conseil d'administration

ABEILLE IARD & SANTE
Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 344.822.425 euros
Siège social : 13, rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes
306 522 665 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre à seize heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au 80, avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes, sur convocation du Conseil d'administration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à statuer, à titre ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

---

4. Nomination de Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société, le cas échéant sous la condition suspensive de l'approbation de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING par les instances d'Aéma Groupe ; et

5. Pouvoir pour les formalités.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination de Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société, le cas échéant sous la condition suspensive de l'approbation de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING par les instances d'Aéma Groupe

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce,

Après avoir pris connaissance des éléments relatifs au parcours et à la compétence de Pierre LE MOINE pour l'exercice des fonctions d'administrateur de la Société, tels qu'ils résultent des documents transmis préalablement aux actionnaires,

Décide de nommer Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société, sous la condition suspensive tenant à l'approbation de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING par les instances d'Aéma Groupe.

Sous réserve de la réalisation de la condition suspensive susvisée, Pierre LE MOINE exercera ses fonctions à compter du 2 janvier 2025 et pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuerait en 2030 sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Il ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Pierre LE MOINE a déclaré, préalablement à la date des présentes, (a) accepter ces fonctions, (b) n'être frappée d'aucune mesure ni incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice et (c) satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour lesdites fonctions.

L'Assemblée Générale donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Conseil d'administration et au Directeur Général de la Société à l'effet de constater la réalisation (i) de la conditions suspensive susvisée et (ii) de la nomination subséquente de Pierre LE MOINE en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 2 janvier 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....[redacted].....